L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 4 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDUE—Une vache rouge et blanche, avec des cornes courtes, la tête blanche, la queue taillée, les oreilles coupées, et portant un collier taillé en cuir avec anneau. Une récompense libérale à qui la ramènera à W. Wagner, rois Maurepas et Sauvage, près Fair Grounds.
3 nov—2f

A LOUER.

A Louer, 176 rue François entre Urquhart et Moreau, une très jolie maison ; ouvertures de tous côtés, salons, corridors, six chambres à feu, cabinets, cave, poulailler, etc., cour briquetée, arrière-cour, terrain sur le côté.
S'adresser : 101 Champs Elysées, ent. Dauphine et Bourgogne. Le tout à prix réduit.
29 oct—1 nov

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, tous les meubles de la maison No. 140 de la rue des Ursulines. S'adresser, sur les lieux, de 8 heures A. M. à midi. 4 nov—

A VENDRE—1° Une propriété No 179 rue Rocheblave, près Dumaine. 2° No. 419 Ursulines, ent. Rocheblave. 3° No. 246 rue Rocheblave, près Ursulines. 4° No — rue Rocheblave, près Dorgenois. 5° No 273 Ursulines, coin Derbigny. 6° Nos 199 et 201 Bayou Road, près de St Claude. 7° Nos 195 Dumaine, près Treme. 8° No 331 Dauphine, seront vendus à des conditions libérales. S'adresser à ANDRÉ DORIOCOURT, JR, notaire et avocat, No 31 rue Carondelet, heures de bureau : de 9 à 11 a. m. et de 2 à 4 p. m. 30 oct—10f

COCHONS à vendre—Cois Columbus et Prieur. 23oct—1sem

A vendre, à bon marché, un excellent Piano Pleyel droit, nouvellement remis à neuf. S'adresser à BASILE BARES, 84 rue Royale.
19 oct—2 sem.

A vendre—Pour cause de santé dans un des beaux quartiers de la ville, une belle pâtisserie ; clientèle bien située, belle clientèle et bien installée pour le travail, tout en parfaitement. S'adresser chez A. Prados Jr., 21, Passage de la Bourse. 13oct—3 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Johnson et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,007—Division E—Attendu que L. Lizana, judiciairement à public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus William Johnson et sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN
26 oct—26 30—nov 4 Greffier.

Succession de Charles Folds Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,134—Division A—Attendu que Chas. Folds Jr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Chas. Folds Sr, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 oct—30—nov 4 Gre'fier.

Succession de Peter J. Dudenhefer et Lena Hubner, sa première femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,042—Division D—Attendu que Lizana Judenhefer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Peter J. Dudenhefer et Lena Hubner, sa première femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 oct—26 30—nov 4

Succession de Mme Vve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,491—Division D—Avis est par le présent donné à ceux intéressés de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27oct—27, 31—5nov

Succession de Samuel Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,777—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. A. Bercegeay, tutrice actuelle administrat. cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier
30 oct—30—nov 4 7

CLIMATIC INFLUENCES.

This country covers so large a territory that the extremes of heat and cold are frequently recorded in different sections on the same day. Due regard to one's physical condition, and ability to withstand the effects of temperature and climate of each section, should receive more attention than most other subjects. People are

CARELESS

in habits, in preparation for changes, in exposure to heat and cold, in diet, in hours of labor and recreation. When to the effects of this carelessness is added those from miasmatic influences which poison the blood, reduce the strength, and create general debility, the body loses its power to recuperate. Assistance of an undoubted reliability is needed to tone and strengthen the system. Here is a word of

ADVICE.

Those whose lives and duties keep them in one section most of the time should give their attention to the special features of the climate and the effects upon their bodily health. To aid in the care of the body and to develop the full powers of physical and mental ability, Brown's Iron Bitters is just what is needed. It furnishes vitality to the blood, invigorates the system, relieves dull headache, tones up the stomach, purifies the liver, removes biliousness, strengthens the kidneys, and drives out the pains in the back and sides. As a preparation against the enervating effects of climatic changes Brown's Iron Bitters is better adapted than any other medicine. It vitalizes and cleanses the whole

SYSTEM

and gives power to endure the exhausting effects.

Use Brown's Iron Bitters as a protection from the changes of cold weather also. It furnishes vigor, elasticity and warm vitality to endure the change. These are the purposes for which it is made. Research and chemical skill have provided the best medicine to accomplish these objects. It is Brown's Iron Bitter's. The proprietors have made it thoroughly known to the public. The tests of years have proved it and the hundreds of thousands of persons who have used it and received benefit endorse it.

BROWN'S IRON BITTER'S

is an indispensable companion to those whose lives are largely spent in travel, who are exposed to frequent changes of climate and weather, to the ill effects of hastily prepared or improperly cooked food and constant changes in diet. Its use will remove the ill effects from these causes. No traveler should be without it. For this

SEASON AND THIS CLIMATE

we have an especial word. Brown's Iron Bitters is a perfect anti-malarial medicine. It drives the poison out on the blood ; it removes the causes which produce chills and fevers, intermittent and other malarial fevers. If too late for a preventive its use will prove a sure cure. It builds up the system from the depressing influences of malaria, and leaves none of the unpleasant or dangerous after effects of other medicines. Quinine is now condemned by the medical profession. It frequently leaves the patient with congestion, neuralgia, and sometimes with deafness. None of these follow the use of

BROWN'S IRON BITTERS

The genuine has trade mark and crossed red lines on the wrapper, and is made only by the

Brown Chemical Co., Baltimore, Md

4 nov—

GROS LOT

$75.000

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

A $5 00

CLASSE L.

—DE—

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 9 NOVEMBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout

$265,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000,.....	25,000
1 Lot de ...	10,000,.....	10,000
2 Lots de ...	5,000,.....	10,000
5 Lots de ...	2,000,.....	10,000
10 Lots de ...	1,000,.....	10,000
20 Lots de ...	500,.....	10,000
100 Lots de ...	200,.....	20,000
200 Lots de ...	100,.....	20,000
500 Lots de ...	50,.....	25,000
1,000 Lots de ...	25,.....	25,000

PEUX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, soit 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire demandes sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er September 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où il y a le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'Edition hebdomadaire restante en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine composant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	2 00
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

Édition quotidienne.

ANNONCES JUDICIAIRES.

CITES POUR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,251—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Nouveau Alley, dans le 1er District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le premier district de l'île No dix-neuf qui est borné par les rues Tarpischore, Liberté, Howard et Félicité Road, conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848 et déposé en l'étude de A. Mauriceau, notaire en cette ville, le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Howard et Tarpischore et mesure trente deux pieds de face à la rue Howard par quatre vingt-treize pieds de profondeur et de face à la rue Tarpischore entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9, 16, 23, 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,584—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, le MARDI, 9 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitude et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Camp, Race et Magazine, et mesurant trente pieds de façade à la rue Orange, une profondeur de soixante cinq pieds entre lignes parallèles, le dit lot ou portion de terre est formé d'une portion du lot désigné sur le plan de fond, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp, désignées par les numéros neuf et dix mesurant trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et face à la rue rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété que feu Lawrence Colroy a acquise de Mme M. N. Kahle, conformément à un acte passé devant John Bendernagel, notaire, le 2 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14oct—14, 21, 28—5, 12, 16nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3413—En vertu d'un ordre de vente en date du 18 octobre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Nat. ches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges usage, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans l'ancien faubourg Aubusson, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent quatre vingt douze pieds, entre lignes égales et parallèles, et étant la même propriété acquise par L. J. Bright de F. A. Stoltz, par acte passé devant Edgar Grima, notaire, le 5 octobre 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29oct—29—5, 12, 19, 26 30nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, etc.

W. B. Ringrose vs. C. C. Stuecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,437—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers divers, etc., contenus dans le local No 457 Carondelet, cité, saisi et compris en l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26, 30—nov 3, 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Honorine Jacquet, femme de Adolphe Jacquet, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,921—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville le MARDI, 16 novembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, St Patrick et St David, désignés par le numéro trois ; le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre vingt onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles, le tout conformément au plan fait par C. G. Le Doux, en date du 23 novembre 1866, une copie du dit plan est annexée à un acte d'achat de William Brown et Charlotte, en date du 12 janvier 1872 par devant W. J. Castell, notaire alors en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, étant la même propriété que le défendeur a cédé et affaire acquise de Charles D. Macon, par acte par devant M. J. Ducros, notaire, le 22 août 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14oct—14, 21, 28—5, 12, 16nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victor de Ramsbourg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,044—Division D—Attendu que P. S. Witz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Victor de Ramsbourg, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
27 oct—27, 31 5 nov Greffier.

Succession de Marie Elise Camus, femme décédée de John T. Hamlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,068—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et l'administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
27 oct—27, 31—5 nov Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307.
Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 22me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une infraite ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après laquelle la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessments et annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a eu lieu, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, que personne sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente aussi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, entre lignes de quinze et cinq et mesurant chacun vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces entre lignes parallèles et de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, et notaire, le 22me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 16 novembre 1866 déposé pour qu'on y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.

(Signé) HENRY L. LAZARUS,
Juge de la Cour Civile de District.

Copie exacte :
GEO. P. CAZELAR,
Député-greffier de la Cour Civile de District.
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Veuve Paul Magne demandant une monition.

ATTENDU que conformement à un ordre de vente, rendu le 5 juillet 1886 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Paul Schlaw, No 17,672 de la dite cour Mather et Homes, enchérisseurs, ont annoncé la vente pour le 14 août 1886, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tout ce qui dans la Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levee et Peters, Delaronde, Peters et la propriété Saulet désignée par la lettre "A" sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, depuis voyer de la ville, daté le 20 juin 1876, annexé à un acte de Théo. Grajol, notaire du 26 juin 1876 et mesurant 67 pieds trois pouces et 8 lignes de face à la rue Levee ou Peters 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 126 pieds 10 pouces et 4 lignes à la ligne mitoyenne à la propriété de A. Saulet et 472 pieds 7 pouces sur la ligne inférieure vers la rue Pleasant, ladite portion de terrain étant composée de tous les lots primitifs Nos 24, 25 et 26, et de 33 pieds sur 32 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16, que la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apolonie Martin veuve de Paul Magne, pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.

Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881, par la Cour Civile de District de cette paroisse, dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, demeurant, vs. Mlle M. Fernandez, No 2955 de la dite cour, le shérif de cette paroisse a annoncé pour être vendue le 29 juin 1881 la même propriété mentionnée ci-dessus qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Charles Kuhn pour le prix de $2000 comptant qui a payé en plein, et attendu que la dite Apolonie Martin, veuve Paul Magne, détirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés a fait application à cette cour pour une monition ;

Donc, maintenant que toutes personnes intéressées sont citées et nommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit ou intérêt sur la dite propriété incultivée ci-dessus, s'il a informalité ou illégalité dans avant ou après les dites ordres de vente mentionnés et dessus d'après lesquels les dites ventes ont été faites à savoir dans la succession de Charles Kuhn et dans laffaire ci-dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs vs Mlle M. Fernandez aussi à l'exemption ou saisie dans l'estimation ou avis ou dans l'époque ou la façon dont la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités quelconques dans les procédures ou dans les ordres en date dans l'affaire ci-dessus, ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, de présenter leurs raisons et de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, entre lignes de quinze et cinq et mesurant chacune vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces entre lignes parallèles et de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, et notaire, le 22me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 16 novembre 1866 déposé pour qu'on y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Copie exacte :
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier.
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307.
Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 22me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une infraite ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après laquelle la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessments et annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a eu lieu, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, que personne sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, entre lignes de quinze et cinq et mesurant chacune vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces entre lignes parallèles et de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, et notaire, le 22me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 16 novembre 1866 déposé pour qu'on y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Copie exacte :
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier.
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307.
Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 22me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant, et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une infraite ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après laquelle la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessments et annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente a eu lieu, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, que personne sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétionnaire est comme suit :

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, entre lignes de quinze et cinq et mesurant chacune vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces entre lignes parallèles et de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, et notaire, le 22me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq, étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 16 novembre 1866 déposé pour qu'on y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Copie exacte :
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier.
GEO. P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8, 5 f en 30 jours.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307.
Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 22me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décr